



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 52 - Novembre 2024

Edito



Roger LE GUENIC,
UFR CGT Santé Action sociale

Respectez nos droits

À l'heure où l'on débat à l'Assemblée Nationale des lois de financements du Budget de l'État et de la Sécurité sociale, avec la volonté du gouvernement de combler une partie du découvert abyssal légué par le président Macron et son ministre des Finances, les échanges sont houleux tellement la colère est grande dans le pays.

Où prendre cet argent ? Dans la poche des nantis, milliardaires, actionnaires qui ont touché des dividendes fabuleux, dans les paradis fiscaux ou tout simplement dans la nôtre !!! (« *Les pauvres sont pauvres, mais ils sont nombreux sire* ». Cardinal de Richelieu à Louis XIII !!!)

Ainsi, le gouvernement propose, entre autres, le report de la revalorisation des retraites de 6 mois, la suppression de milliers d'emplois dans la Fonction publique, dans les collectivités territoriales et locales !!!

Les chiffres et les témoignages des usagers font peur : dans l'Éducation nationale, la France est en net recul, dans la Santé les hôpitaux sont en crise, dans la police l'insécurité gagne du terrain partout dans le pays.

Taper sur les retraités-es ? Certaines chaînes TV du groupe Bolloré se sont lancées dans une chasse aux retraités-es : elles et ils vivraient soi-disant mieux que les salarié-es, posséderaient toutes et tous une maison, seraient donc taxables au nom de la solidarité nationale, mais elles et ils rechigneraient à participer financièrement !

D'autres solutions plus simples existent : entre autres, diminuer les subventions à toutes ces agences créées pour caser des hauts fonctionnaires dont l'inefficacité n'est plus à prouver.

Plus que jamais la CGT devra se mobiliser pour s'opposer à ce hold-up sur les retraités-es.

Sommaire

- | | |
|--|-------|
| ▪ CR CE UFR des 2 et 3 octobre | p.2-3 |
| ▪ Mobilisé-es contre les violences faites aux femmes | p.3 |
| ▪ Tract confédéral « Budget 2025 » | p.4 |
| ▪ Financement du système de retraites | p.5 |
| ▪ Accord AGIRC-ARRCO : une signature de compromis plutôt que rien | p.6 |
| ▪ La dématérialisation des Services publics peut entraîner panique et galère pour des retraités-es | p.7 |
| ▪ Liste noire des plans de licenciements | p.8 |
| ▪ Consultation en secteur 2 ou l'avenir des soins sans la Sécurité sociale | p.9 |
| ▪ Martinique, accord sur la vie chère : le compte n'y est pas | p.10 |



Le groupe des 9 organisations de retraités-es appellent au 3 décembre, faisons signer la pétition pour rencontrer les retraités-es et les convaincre de la mobilisation.

Roger LE GUENIC
CE UFR Santé Action sociale CGT



COMPTE-RENDU DE LA CE DE L'UFR DES 2 ET 3 OCTOBRE 2024

Présent-e-s :

Gérard Bonneau, Sylvie Brunol,
Michèle Carbonnier, Bernadette Cazeneuve,
Philippe Crépel, Josiane Delbos, Claire Delore,
Jean-Luc Douguet, Bernard Frigout,
Françoise Geng, Dominique Guisti,
Bruno Lechaftois, Roger Le Guénic,
Madeleine Lemaire, Denis Le Rohellec,
Pascale Letombe, William Maury, Christine Pourre,
Michaëlle Rigodon, Edwige Salle,
Marceline Sévéric, Daniele Vignal

Excusé-e-s :

Michel Armengaud, Evelyne Bajard, Patrice Bøero,
Martine Joyeux, Hélène Michault,
Jean-Louis Perrin

↳ CNRACL

Michèle Carbonnier, élue retraitée CGT au CA, nous a présenté un rapport détaillé de la situation dramatique de la CNRACL. Depuis 2020 le déficit est allé croissant jusqu'à atteindre probablement les 60 milliards d'euros pour 2030. En cause la diminution des affiliés et l'augmentation du nombre des retraités ; il y a actuellement 4 cotisants pour 1 retraité. Sans une remise en cause du système de gouvernance, cela va vite devenir ingérable ; certains employeurs sont défaillants par manque de capacités financières. Il est envisagé une augmentation de 1 % pour les employeurs et éventuellement des salariés. Actuellement, la CNRACL doit emprunter à 2,4 % d'intérêt avec une majoration de 0,5 % vu la situation.

Le mode de fonctionnement fait qu'il y a rarement des décisions unanimes salariés/employeurs malgré la 1^{ère} place de la CGT.

Derrière ce déficit créé par le gouvernement, se cache une volonté d'arriver à privatiser le système de santé publique !!!

Le gouvernement utilise son droit de veto pour bloquer les décisions du Conseil d'administration qu'il considère trop favorables aux retraité-es. La CGT a obtenu des aides de la CNRACL pour les actifs. 3 inspections générales interministérielles ont rendu un rapport avec 11 recommandations que nous examinerons de plus près.

La Convention d'Objectifs et Gestion (COG) actuelle est prolongée d'un an.

Un courrier va être envoyé par les élu-es CGT du CA de la CNRACL à la Fédération pour améliorer le

fonctionnement de la délégation (problèmes avec une camarade qui a fait une intervention en CEF alors qu'elle n'assume pas ses mandats).

Le système de réversion n'est pas menacé.

La revalorisation des petites retraites est soumise à des restrictions.

↳ Actualités

Le rapport a été présenté par Bernard FRIGOUT. Il aborde divers points :

- La grève des dockers aux USA, du jamais-vu depuis des années
- La progression du parti néonazi en Autriche.
- La mobilisation pour l'Ukraine qui faiblit, la situation au Proche-Orient dominant l'actualité.
- La politique coloniale d'Israël en Cisjordanie à l'origine du conflit.
- La situation en Nouvelle-Calédonie, Martinique, Guadeloupe
- 3 EPAHD en grève dans les Hauts-de-Seine
- Le scandale des crèches nous rappelle celui des EHPAD. Il est regrettable que la fédération ne se soit pas plus et mieux saisie du scandale des EHPAD pour faire vivre avec force notre revendication du dernier congrès contre le secteur lucratif. Nous sommes totalement opposés à la marchandisation de la santé de la naissance à la fin de vie au profit de groupes financiers dont le seul but est d'enrichir les actionnaires.

↳ Fonctionnement de la CE

Nous constatons de façon récurrente des difficultés pour organiser nos réunions : réservation des salles ; absence de technicien pour la bonne marche du matériel vidéo ; convocations avec ordre du jour ; rôle du Bureau et de la CE qui doit prendre des décisions et au Bureau de les appliquer et non l'inverse ; absence de comptes-rendus des bureaux. Pour un bon fonctionnement de l'UFR, les règles doivent être respectées.

Nous recevons beaucoup d'informations et le tri n'est pas évident pour certain-es camarades.

La présence d'un intervenant extérieur, pour traiter d'une thématique spécifique, serait appréciée comme dans le mandat précédent.

En ce qui concerne la participation de l'UFR aux divers congrès, les listes sont ouvertes. Les CE

décentralisées doivent avoir pour but de rencontrer des camarades, d'échanger sur les modes de fonctionnements. Il est important de rapporter dans nos structures des informations ou des réponses aux questions posées par nos camarades.

Une camarade attire notre attention sur le comportement visant à la dénigrer auprès des membres de la CEF.

Nous avons décidé de participer à la rencontre des CE d'UF avec la CEF le 22 novembre.

L'UFR a rencontré un certain nombre de dysfonctionnements qui ne facilitent pas son activité. Nous allons prendre rendez-vous avec le Bureau fédéral afin de trouver les solutions les plus adaptées et lever les obstacles qui nous permettront de mener pleinement notre activité.

→ **Élections TPE du 25 novembre au 9 décembre**

Elles concernent les entreprises de moins de 11 salariés. C'est un enjeu important, car ce sont près de 5 millions de travailleurs qui vont pouvoir voter et nous devons conforter notre 1^{ère} place malgré un taux de participation très faible. Dans certains secteurs, les gilets jaunes tentent de s'immiscer dans les élections et de nouveaux syndicats apparaissent dans des entreprises dont certains sont affiliés à des partis politiques.

Comment s'impliquer dans la campagne ? Des initiatives locales ont pris forme.

Il y a des secteurs où nous pouvons agir : on dénombre près de 130 000 personnes dans le secteur de la santé, cabinets dentaires, et cetera. C'est un enjeu pour les syndicats locaux des DOM de faire voter surtout dans le contexte actuel.

→ **Prochaine CE des 6 et 7 novembre à Toulouse**

La CE ordinaire se déroulera le 6 dans la matinée, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de visioconférence.

L'après-midi sera réservé à une découverte culturelle, une visite. La journée du 7 sera réservée aux échanges avec les camarades de Toulouse et sa région ?

Présidence le 6 novembre 24 : Bernadette CAZENAVE ; le 7 novembre 24 : Régine POUX-ROUXEL

Rapport d'actualité 6 novembre 24 : Pascale LETOMBE
Compte rendu : Bruno LECHAFTOIS.

Financement du système de retraites

Le Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, Éric COQUEREL, ainsi que le rapporteur général du Projet de la Loi Finances (PLF) Charles de Courson, ont organisé le 21 octobre un colloque sur les possibilités de financement du système des retraites.

Pour visionner le colloque :

https://www.youtube.com/live/t_ZXxDT6OYk



Sophie Binet est intervenue pour la CGT. Vous pourrez retrouver son intervention ainsi que les propositions de financement de la CGT pour abroger la réforme des retraites dans un document :

<https://www.cgt.fr/dossiers-de-presse/colloque-financement-du-systeme-de-retraites>

En résumé des propositions de la CGT, il est possible d'augmenter les recettes en faisant appel à plusieurs ressources (annuelles) :

- 2,2 Md€ en mettant à contribution l'intéressement et la participation
- 5 Md€ par une augmentation de 0,5 point de la cotisation patronale
- 5,8 Md€ par la création d'une contribution technique temporaire pour l'égalité femmes-hommes, dont la disparition serait programmée après l'atteinte de l'égalité des salaires
- 6,4 en doublant à terme le forfait social sur l'épargne-retraite
- 24 Md€ en soumettant les revenus financiers à cotisations sociales
- Soit plus de 40 Md€ dont la majeure partie peut être mobilisée dès 2025.



SALARIÉ·ES ET RETRAITÉ·ES ONT ASSEZ PAYÉ !

LE GOUVERNEMENT EST TRÈS FRAGILE : NOUS POUVONS LE FAIRE RECULER !
 DÈS MAINTENANT ON S'ORGANISE EN SE SYNDIQUANT DANS SON ENTREPRISE
 OU SON SERVICE POUR GAGNER DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.

TOUJOURS LES MÊMES QUI PASSENT À LA CAISSE

Depuis 7 ans, Emmanuel Macron et ses gouvernements multiplient les cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises. C'est cette politique qui a creusé la dette.

175 milliards d'aides publiques par an pour les entreprises, c'est un tiers du budget de l'État. C'est +50% en 15 ans ! Et le tout sans ciblage, sans condition ni contrepartie, sans évaluation ni contrôle de l'efficacité. C'est cadeau.

Les actionnaires du CAC 40 se sont augmentés de 30% ces dernières années. Les 10 français les plus riches ont multiplié leur fortune par 3,88 depuis 2017. Vous avez connu les mêmes augmentations de salaire, vous ? Non. Par contre, on nous a volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans.

L'AUSTÉRITÉ, C'EST LA BRUTALITÉ !

Alors que nos services publics sont à bout de souffle, le gouvernement décide à nouveau de les amputer avec :

- 5 milliards d'euros en moins pour les services publics dans les territoires
- 4000 suppressions de postes dans

l'Éducation nationale, alors que l'école manque de moyens (comme l'Hôpital et de nombreux autres services publics)

- Le gel du point d'indice des fonctionnaires alors que leurs salaires réels ont baissé de plus de 18% depuis 2010
- La perte de 200 € en moyenne sur l'année pour tous les retraités du public et du privé avec le report de l'indexation des pensions

Pour plus d'explications, de sources et de chiffres : www.cgt.fr



ÇA PARLE DE DETTE, JAMAIS DE RECETTES

Qu'on parle d'impôts ou de cotisations sociales, le principe du "pot commun" est simple : plus on a, plus on paye. C'est efficace et ça repose sur les richesses créées.

Les plus riches et les entreprises qui dégagent des profits pour leurs actionnaires s'organisent pour ne pas avoir à payer leur part. Et c'est nous, les salarié·es, actifs et retraité·es qui perdons à chaque fois au change.

Nos services publics, nos systèmes solidaires de redistribution sont aujourd'hui en manque criant de ressources, alors que l'argent existe !



Mobilisé-es contre les violences faites aux femmes

➤ Plus de 20 rassemblements ont eu lieu partout en France samedi 19 octobre en soutien à Gisèle PÉLICOT et à toutes les victimes de viol et pour demander une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles, accompagnée de moyens appropriés.



Procès des violeurs de Mazan, révélations sur l'Abbé Pierre, viol suivi du meurtre de Philippine dans le bois de Boulogne, chaque jour qui passe nous montre à quel point la culture du viol imprègne notre société et à quel point l'impunité des agresseurs est forte.

Ces violences sont perpétrées à 96 % par des hommes qui mettent en place des stratégies spécifiques pour arriver à leurs fins, dont la soumission chimique au cœur du procès de Mazan. Les violeurs sont issus de toutes les sphères de la société : le monde du travail, du sport, de la culture et de la politique, les milieux religieux, le cercle familial... En dépit d'une explosion des plaintes (+282 % entre 2018 et 2022), les violences sexuelles restent massivement impunies. 94 % des affaires de viol ont été classées sans suite en 2021, une statistique effarante qui souligne l'échec des dispositifs actuels à répondre à ce problème social massif.

➤ 45 organisations lancent « LA COALITION POUR UNE LOI INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES » pour mettre fin à l'impunité et protéger les victimes.

Cette coalition, formée ce 18 octobre d'associations féministes, de défense des droits des enfants, de syndicats dont la CGT, mais aussi d'expert.e.s, de juristes et de défenseur.e.s des droits humains, travaille à l'élaboration d'une loi-cadre intégrale couvrant l'ensemble des aspects de la lutte contre les violences sexuelles. La coalition propose une politique publique ambitieuse, appuyée par un budget annuel dédié de 332 millions d'euros, pour répondre à l'urgence de la situation, et mieux accompagner et défendre les victimes.

Au moins 130 propositions de la coalition seront dévoilées courant novembre et couvriront tous les aspects de la lutte contre les violences sexuelles, de la prévention à la sanction en passant par l'éducation, la formation, le financement des

associations spécialisées, le parcours judiciaire des victimes.

Voir le communiqué :

<https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/lancement-de-la-coalition-pour-une-loi-integrale-contre-les-violences-sexuelles/>



➤ Briser le tabou des violences : les violences sexistes et sexuelles ne s'arrêtent pas avec l'âge.

Le problème des violences sexistes et sexuelles des femmes âgées est évacué et occulté, aucune statistique à partir de 75 ans...! L'image que se fait la société d'une femme âgée, c'est qu'elle n'est plus désirable, donc les violences sexuelles sont un « non-sujet » ! L'âge de Gisèle PÉLICOT n'est jamais évoqué et pourtant, elle avait entre 59 et 68 ans lors de ces nombreux viols.

Nous ne connaissons l'âge des victimes âgées que lorsqu'il s'agit de féminicides, 23 % concernaient des femmes de plus de 70 ans en 2020. Et on constate malheureusement qu'aucun féminicide visant une femme âgée n'a créé une forte émotion collective ou n'a suscité de débat sociétal.

La honte doit changer de camp, une prise en compte spécifique des violences faites aux femmes âgées est indispensable :

- *Il faut supprimer les limitations d'âge pour toutes les statistiques traitant des violences faites aux femmes.*
- *La prévention est primordiale pour libérer la parole des victimes*
- *Il est nécessaire de former les aides à domicile et les autres personnels soignants à la détection de situations préoccupantes, dans le couple, dans l'entourage*
- *Il est indispensable de créer des structures spécifiques pour accompagner et recevoir les femmes âgées victimes de violence*



Voir le mur de femmages qui dénombre au 17 octobre 107 féminicides connus depuis début janvier 2024 :

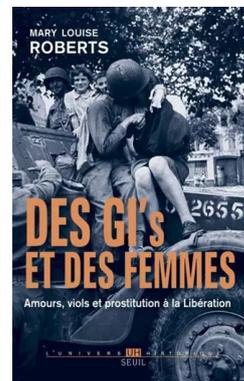
<https://www.noustoutes.org/mur-femmages-2024/>

➡ **Préparons un 25 novembre massif : manifestations partout en France le samedi 23 novembre contre les violences patriarcales et exigeons une loi-cadre intégrale avec un budget à la hauteur des besoins**

Nous réaffirmerons aussi notre solidarité avec les femmes qui subissent des régimes théocratiques comme en Afghanistan et en Iran, et avec celles qui voient leurs droits bafoués par des régimes d'extrême-droite. Nous réaffirmons notre solidarité avec les femmes victimes des conflits et des guerres où les violences sexuelles sont une véritable tactique de guerre et doivent être punis comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Pour aller plus loin un livre d'histoire publié cette année : <https://www.seuil.com/ouvrage/des-gi-et-des-femmes-mary-louise-roberts/9782021156515>

En décembre, janvier, février, mars... nous serons mobilisé-es chaque mois jusqu'à ce que nous soyons entendues !



Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale CGT

**ACCORD AGIRC-ARRCO : une signature de compromis plutôt que rien.
APPELONS LES RETRAITÉ·ES À LA MOBILISATION LE 3 DÉCEMBRE !**

Le Conseil d'administration de AGIRC-ARRCO vient d'acter que la revalorisation prévue au 1^{er} novembre 2024 sera de 1,6 %.

Conformément aux règles de pilotage du régime AGIRC-ARRCO, inscrites dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2023 pour la période 2024-2026, les retraites AGIRC-ARRCO suivent l'évolution des prix à la consommation hors tabac estimée par l'INSEE pour l'année en cours, diminuée de 0,4 %. Le Conseil d'administration dispose, dans ce cadre d'une marge de manœuvre lui permettant d'ajuster cette évolution, dans la limite de +/-0,4 %.

La semaine dernière, l'INSEE a stabilisé sa prévision d'inflation (évolution des prix hors tabac) pour 2024 à 1,8 %, diminuée de 0,4 %, les retraites devaient être revalorisées de 1,4 %. Le Conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO a décidé, en s'assurant du respect de la trajectoire financière du régime, d'utiliser sa marge de manœuvre à hauteur de +0,2 points. Au total, les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO augmenteront donc au 1^{er} novembre 2024 de +1,6 %.

POURQUOI LA CGT A VOTÉ CETTE REVALORISATION DE 1,6 % ?

La CGT a décidé de voter cette maigre revalorisation bien qu'elle ne corresponde pas aux propositions CGT, et ce, alors que les réserves disponibles permettaient de faire mieux sans sortir du cadre imposé par l'ANI.

Face au blocage du patronat, qui refusait d'aller à plus que 1,5 %, le risque était de ne pas avoir de revalorisation du tout en l'absence de position majoritaire. L'unité syndicale a permis de faire bouger la position de l'U2P¹ à 1,6 %, mais pour que cela soit effectif par le vote, il fallait l'unanimité pour les organisations syndicales.

La CGT a donc pris ses responsabilités pour permettre cette revalorisation.

Il y a urgence à augmenter significativement l'ensemble des retraites de bases et complémentaires du public comme du privé pour permettre aux retraité·es de vivre et non de survivre.

Le gouvernement a décidé de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il reporte cette revalorisation au 1^{er} juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu !

**Signons massivement la pétition des 9 organisations de retraité·es
Manifestons le 3 décembre dans les territoires**

Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} juillet 2025

Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen

Indexation à minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.

Rattrapage des pertes subies depuis 2017.

Pas de pension en dessous du SMIC.

¹ L'Union des entreprises de proximité est une des 3 organisations patronales avec le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) qui participent avec les organisations de salarié·es à cette négociation AGIRC-ARRCO

La dématérialisation des Services publics peut entraîner panique et galère pour des retraité-es !

1 141 € au lieu de 138 € en 2023 : c'est la taxe foncière qu'aurait dû avancer Yvonne, de Landerneau (Finistère), si ses enfants n'avaient pas réagi à temps. Le problème, c'est que cette octogénaire ne perçoit que 703 € de pension par mois. « Elle était paniquée », relate sa fille Marie-Noëlle qui habite une commune voisine.

Cette retraitée de 89 ans fait partie des personnes exemptées de la taxe sur le foncier bâti en raison de son âge et de ses revenus, car, ayant plus de 75 ans au 1^{er} janvier 2023, elle bénéficie d'une exonération concernant son habitation principale. (« le revenu fiscal de référence doit être inférieur à 12 455 € pour une part seule ») (<https://www.impots.gouv.fr/particulier/exonerations-et-degrevements>).

Oui, mais voilà, cette année, son avis d'imposition n'a pas pris en compte cet avantage réservé aux petites retraites. C'est la fille d'Yvonne qui a pris le relais.

« J'ai passé 23 coups de fil avant d'avoir une personne au téléphone. Elle m'a répondu que je n'appelais pas au bon endroit », fustige Marie-Noëlle qui a alors envoyé un mail, auquel elle a reçu une réponse satisfaisante. « Une ligne informatique a sauté. On m'a dit que le dégrèvement était accepté. J'ai demandé que les prélèvements soient gelés. Normalement, c'est bon », conclut-elle, confiante.

Ce que Marie-Noëlle et sa mère dénoncent, c'est avant tout « la difficulté pour une personne seule de se démener d'une telle situation ». Et de constater: « Si je n'avais pas été là, elle aurait été prélevée de 989 € en seulement deux mois, elle n'en a pas les moyens. ».

Toujours à Landerneau, Suzanne, veuve elle aussi, a vécu une histoire semblable. Avec un revenu fiscal de référence de 11 000 €, à 90 ans, elle bénéficie de la même exonération depuis plusieurs années. Là encore, « j'ai appelé, ça ne répondait pas, les enfants s'en sont occupés, assène-t-elle. L'ordinateur, à notre âge, on ne sait pas faire ».

Ayant eu connaissance de ces situations, l'Union Locale CGT de Landerneau a réagi publiquement via un communiqué de presse :

« Conséquences des suppressions d'emplois, de services et de la dématérialisation, il devient très compliqué de joindre qui que ce soit pour faire corriger les erreurs d'une intelligence devenue très artificielle, inaccessible et inhumaine. »

Outre le stress engendré pour les retraité-es qui se retrouvent dans cette situation, principalement des veuves aux moyens de vivre déjà au ras des pâquerettes, comment les services de l'État vont-ils corriger les choses ?

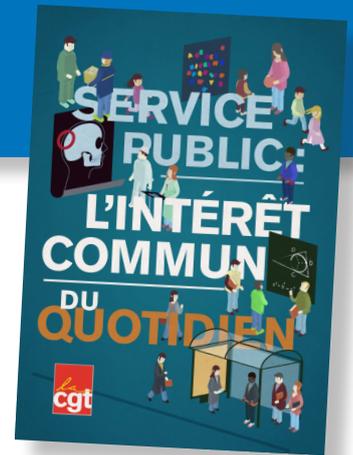
Si les prélèvements bancaires annoncés sont effectivement mis en place en novembre, de nombreux retraité-es déjà précarisé-es vont se retrouver en grande précarité financière, exposé-es à des frais bancaires de découvert.

Pour la CGT, les services fiscaux doivent tout mettre en œuvre pour corriger ces erreurs, en informer les victimes, prendre à leur charge les frais occasionnés et les indemniser.

En cas de dépassement de la date limite de paiement de la taxe, une pénalité de 10 % est appliquée... en retour, au cas présent, les victimes de ces erreurs devraient aussi bénéficier de 10 % d'indemnité... a minima ! »

L'UFR Santé et Action Sociale et l'UCR revendiquent des Services publics partout avec des professionnels derrière les guichets pour répondre aux besoins des usagers.

Marceline SÉVÉRAC, Bureau UFR Santé Action Sociale Cgt



Liste noire des plans de licenciements : recensement CGT de septembre 2023 à septembre 2024

Cette liste n'est pas exhaustive donc c'est au moins 180 plans de suppression d'emplois sur la période septembre 2023/septembre 2024. Sont recensés 47 272 emplois menacés ou supprimés, dont 21 191 pour la seule industrie ? C'est le désarroi de nombreuses familles, des suppressions d'emplois et aussi des Services publics qui vont disparaître en particulier dans les zones moins urbanisées...

Carte extraite de la conférence de presse de rentrée CGT : <https://www.cgt.fr/node/52642>

Carte des emplois supprimés et menacés en 2024



Consultation en secteur 2 ou l'avenir des soins sans la Sécurité sociale

Après la cessation d'activité de l'ophtalmo qui me suivait, j'ai dû chercher un nouveau spécialiste acceptant de nouveaux patients. Après quelques mois de recherche, j'obtiens un rendez-vous avec un praticien à la maison de santé de ma ville¹. La secrétaire m'annonce que je devrais déboursier 50 € pour la consultation puisque ce médecin exerce en secteur 2, mais que, s'il y a besoin d'exams complémentaires, la somme pourra évoluer. Elle me dit également que les chèques ne sont pas acceptés, qu'il est préférable de verser en espèces, mais que la carte bleue est possible. Il se trouve que la réputation de ce praticien est connue sur la ville, mais qu'il profite du fait qu'il n'y a plus d'ophtalmo au centre de santé municipal, il n'a donc pas de concurrence.

J'arrive à l'heure pour le rendez-vous munie de ma carte vitale et de la fameuse carte bleue. J'attends, installée sur des chaises en plastique assez inconfortables. La secrétaire sort du cabinet

pour demander s'il y a des « clients » pour le Dr....., sans saluer les personnes présentes dans la salle d'attente.



Nous sommes 2 (un jeune homme et moi) à lever la main. Elle nous demande de préparer notre carte bleue avant même de nous demander nos noms. Je n'ai absolument pas apprécié cette façon de faire, je lui ai donc fait remarquer à voix haute et dans la salle d'attente qu'elle manquait de savoir vivre et qu'avant

de demander la carte bleue, le minimum était de saluer les personnes présentes qu'elles soient des patient-es de ce praticien ou pas. Le jeune homme présent m'a donné ouvertement raison, d'autres ont souri. J'ai, bien entendu, payé par carte et pas en espèces.

Voilà à quoi conduit la disparition des Services publics, en particulier dans la Santé.

Dominique GUISTI, Bureau UFR Santé action sociale CGT

¹- Ville de la petite couronne parisienne de 72 000 habitants : 2 ophtalmos, l'un en secteur 1 mais le numéro ne répond pas, l'autre en secteur 2. Au 1^{er} novembre, il n'y aura plus d'ORL non plus !



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS
Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens
J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : Tél. :

Branche professionnelle d'origine :

Bulletin à remettre à un-e militant-e de la CGT

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur : <https://www.ucr.cgt.fr/adhesion.php>

Déclaration de nos camarades de la Martinique (CGTM)

Accord sur la vie chère : le compte n'y est pas

Le gouvernement français continue sa politique coloniale sans vergogne aussi bien dans les DOM que les TOM. Nos camarades de la CGT de Martinique (CGTM) sont toujours en lutte.

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et le gouvernement français ont triomphalement annoncé le 16 octobre 2024 avoir signé un accord sur des baisses de prix portant sur plus de 50 familles de produits alimentaires, représentant 6 000 produits.

Cet accord, intitulé « PROTOCOLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS : LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE », et comportant 28 engagements, a été paraphé, en outre, par des élus (parlementaires, représentant des maires), le président de la Chambre de Commerce, de la compagnie maritime CMA CGM, le président du Grand Port Maritime, et différents représentants de la classe capitaliste (CPME, ...), tous responsables de la Vie Chère.

Cet accord entrera en vigueur en ... janvier 2025. Tout ce petit monde, en bons défenseurs des intérêts capitalistes locaux, a claironné sa satisfaction d'avoir produit un excellent accord répondant aux attentes des classes populaires percevant des revenus de misère et victimes du racket des auteurs et bénéficiaires de la « *pwofitasyon* » (profitation : le fait de profiter outrageusement).

Les représentants de l'association RPPRAC (Rassemblement pour la Protection des Peuples et des Ressources Afro-Caribéennes) ont refusé de le signer car n'incluant pas la totalité des produits alimentaires comme ils le demandaient. Cet accord, un chapelet de 28 promesses dites « engagements », n'a aucun caractère contraignant. C'est d'ailleurs pour cette raison que les profiteurs se sont empressés d'y apposer leurs signatures.

En effet, nulle part, il n'est écrit que l'État, qui représente la puissance publique, IMPOSERA à ces capitalistes le respect de dispositions d'ordre public comme l'obligation de dépôt des comptes.

LA CGTM (MARTINIQUE) :

- Dénonce les manœuvres des rédacteurs et signataires de cet accord, dont la préoccupation première est d'épargner largement les privilèges des propriétaires des grandes enseignes de la distribution alimentaire et la dissimulation de leurs marges au nom du secret commercial.



- Appelle toutes celles et tous ceux (travailleurs à temps plein ou à temps partiel, privés d'emploi, retraités, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, ...) qui sont victimes des racketteurs de la distribution alimentaire à s'organiser pour manifester leur rejet total de cet accord dans toutes les entreprises de ce secteur, à l'instar de travailleurs de Carrefour Robert et Carrefour Génipa.

PLUS QUE JAMAIS NOS MOTS D'ORDRE DEMEURENT :

- Une baisse des prix encore plus substantielle, notamment par la répercussion de la baisse des marges, des profits des grosses sociétés, des riches capitalistes de la grande distribution
- L'augmentation substantielle des salaires et revenus des travailleurs et des classes populaires (bas salaires, pensions de retraite, minima sociaux)
- L'indexation des salaires et revenus sur l'inflation
- Le départ des CRS

**LE COMPTE N'Y EST PAS !
PLUS QUE JAMAIS, EXIGEONS
TOUT NOTRE DU !**

Voir l'interview de Gabriel JEAN-MARIE (Secrétaire Général de la CGTM) sur le site confédéral :

<https://www.cgt.fr/actualites/martinique/economie/martinique-nous-navons-pas-dautre-choix-que-de-nous-revolter>

